

La CGT a comme objectif de faire part à la Drfip 13 des remontées du terrain, lequel terrain est à la fois celui des services, du télétravail à domicile, des droits et garanties des agents, des situations particulières et collectives rencontrées.

A l'ordre du jour, toujours des interprétations par des responsables d'unité du PCA. (3 services) Cela entraîne un fois de plus une sur-présence d'agents dans les services qui n'est pas justifiée ou encore le non respect de gestes barrières, comme par exemple le délai de traitement des liasses de courriers reçus, afin d'éviter de manipuler des documents éventuellement porteurs du covid-19.

Concernant le travail à domicile notamment sur mission SPL, la possibilité technique de l'installation de double écran est testée par la Disi. Ceci afin de faciliter les manips, surtout pour tout ce qui touche aux dépenses des colloqs et ets publics en travail à domicile. Ensuite il y a aussi la compatibilité selon le protocole VPN à étudier...

Réponse : A venir.

Congés en période de confinement.

La CGT a fait savoir que si la force majeure permettait de suspendre la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, il n'y avait aucune raison de priver les agents de leurs droits à congés, y compris pour les congés déposés alors que la période de confinement est imposée. Les agents ne doivent pas perdre leurs jours et le droit à congé doit demeurer.

Campagne IR

La Drfip explique que le nombre d'agents mobilisés va augmenter : soit sur du travail à domicile (réponse mails), peut être répondre au téléphone à domicile si dotation d'appareils par l'administration et possibilité de rerouter des centres d'appels vers les agents .

Travail en présentiel. Sur ce point, la CGT n'a de cesse d'exiger des consignes claires qui cadrent la mise en œuvre. C'est difficile puisque la drfip refuse de nous communiquer les notes métiers et bien sûr cela entraîne des interprétations divergentes dans la mise en œuvre.

Ainsi l'appel au volontariat.

Pour la CGT, depuis le début du PCA, la Drfip a indiqué faire appel aux « compétences ». Des discussions il est ressorti que le PCA et son évolution devait mobiliser des agents qualifiés sur la mission concernée, indépendamment de leur affectation.

Nous apprenons ce jour (9 avril) que des messages généralistes de la hiérarchie sont adressés à des agentsqui n'ont pas forcément la compétence IR. Réponse attendue pour le lendemain ! Cette manière de faire est pour la CGT inadéquate et contreproductive. C'est même du n'importe quoi.

Elle met la pression sur des agents qui ne savent pas s'ils doivent obtempérer en fonction de l'ordre reçu ou en fonction de leurs compétences pour accomplir la mission.

Cela s'appelle des injonctions paradoxales. Ainsi, des collègues nous ont contacté pour nous dire, qu'ils ne connaissaient pas le prélèvement à la source et qu'ils risquaient de ne pas savoir répondre aux questions posées).

Autre chose aurait été d'identifier les collègues avec des savoir-faire IR et de leur proposer en priorité de rentrer dans la boucle du PCA pour la campagne déclarative.

La logique ne doit pas être de constituer un stock de main d'œuvre sur le tas (qui va se former en e-formation !), mais au contraire d'avoir des ressources identifiées pour assurer le PCA en phase déclarative téléphone et mail.

La Drfip affirme que son objectif est aussi d'avoir suffisamment de ressources pour permettre aux équipes de tourner en présentiel.

Face à la surprésence déjà constatée dans certains services (sip), la Drfip 13 a indiqué vouloir établir des quotas.

La sécurité au travail et les dispositifs de prévention/ L'acheminement de masques, gel hydroalcoolique et parfois de gants semble aléatoire. Sur ces 2 jours, 8 et 9 avril, des services qui devaient en recevoir n'avaient toujours rien...

Pour la CGT, la première des conditions au présentiel demeure la sécurité des agents .

Pour la CGT, il n'est pas question de renvoyer à chaque agent la responsabilité des « gestes barrières ».

Il appartient à l'administration d'être en mesure de fournir à chacun.e, masques, gants, gel, d'assurer le nettoyage des locaux, de désinfecter poignées et boutons-poussoirs, bref d'être en mesure de respecter ses obligations concernant l'hygiène, la santé et la sécurité des agents requis.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [COVID-19](#)

- [-A](#)
- [+A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
